

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 20 novembre 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 28 novembre 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**11**

**PROLONGATION  
DES MARCHÉS  
DE TÉLÉPHONIE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS  
(pouvoir à M. TULOUP à compter du rapport 18), ISAAC-  
SIBILLE, CRUZ, CAMINALE, COSSON, PIOT, COATIVY,  
TULOUP,*

*Membres excusés : MM. PATTEIN (pouvoir à M. ASTIER),  
NEGRO (pouvoir à Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à  
Mme MOUSSA), GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE),  
VALENTINO (pouvoir à Mme PIOT).*

M. BARRELLON, Adjoint au Maire rappelle que par suite d'une consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en mai 2010, la ville de Sainte Foy-lès-Lyon a procédé à l'attribution des marchés susvisés, pour une durée de 4 ans avec une échéance fixée au 31 décembre 2014.

Dans le cadre du renouvellement de ces marchés, la ville s'est adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société PROMESOR, désigné fin septembre 2014.

Les services de la ville et l'A.M.O. procèdent actuellement à la redéfinition des besoins intégrant notamment l'internet et le raccordement des bâtiments aux nouvelles technologies de communication.

Afin de pouvoir finaliser ce travail préalablement au lancement de la nouvelle consultation et compte tenu des délais attachés à la procédure formalisée, il est proposé au conseil municipal de prolonger les marchés en cours pour une durée supplémentaire de trois mois.

Au regard des montants des marchés sur la durée totale de 4 ans, le projet de prolongation de 3 mois représente une incidence financière, et en pourcentage, calculée comme suit :

MARCHE	Montant du marché sur une durée de 4 ans	Prolongation proposée 3 mois	Pourcentage induit
Lot 1 : Téléphonie filaire lignes isolées Marché ORANGE	77 324,00 € H.T.	77 324,00 : 48 = 1 611,00 x 3 = 4 832,75 € H.T.	6,25 %
Lot 2 : Téléphonie filaire lignes raccordées à l'autocom (PABX) Marché S.F.R.	70 131,18 € H.T.	70 131,00 : 48 = 1 462,00 x 3 = 4 384,00 € H.T.	6,25 %
Lot 3 : Téléphonie mobile Marché ORANGE	24 276,00 € H.T.	24 276,00 : 48 = 505,75 x 3 = 1 517,25 € H.T.	6,25 %

Conformément aux dispositions conjuguées de l'article 8 de la loi du 8 février 1995 modifiée et de l'article 20 du Code des Marchés Publics, ces projets d'avenants, supérieurs à 5 %, ont été soumis pour avis préalable à la commission d'appel d'Offres, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 7 novembre 2014.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les projets d'avenants présentés,
- autoriser Madame le Maire à signer ces avenants avec les titulaires concernés et tous documents concourant à leur mise en place juridique.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),  
- APPROUVE les projets d'avenants présentés,

- AUTORISE Madame le Maire à signer ces avenants avec les titulaires concernés et tous documents concourant à leur mise en place juridique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI